

DELIBERATION

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD**

SEANCE DU 22 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi vingt-deux mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, STRULLU Gérard, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 16 mars 2021

Affichage :

Du jeudi 25 mars au
mardi 25 mai 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : M. DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme JUBAULT-CHAUSSÉ

Mme JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale est nommée secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 16 mars 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

25-2021 - Finances. Vote des taux d'imposition locaux 2021

Vu la commission Ressources et vie économique du 09 mars 2021,
Vu le bureau municipal du 08 mars 2021,

Considérant les prévisions de recettes fiscales établies pour l'année 2021, les élus doivent se prononcer sur le niveau des taux d'imposition locaux pour 2021.

Considérant que le Conseil municipal ne peut pas voter un taux de taxe d'habitation cette année suite à la réforme de la fiscalité locale (article 16 de la loi de finances 2020 et article 29 de la loi de finances 2021) et la suppression de la taxe d'habitation à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les communes.

Ressources fiscales à taux constants :

	2020			2021		
	Taux actuels	Bases effectives	Produit effectif	Taux actuels après réforme	Bases prévisionnelles	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	17,06%	12 536 566	2 138 726 €			
Taxe foncière bâti	18,85%	7 510 794	1 415 719 €	38,75%	7 567 472	2 932 395 €
Taxe foncière non bâti	47,00%	56 300	25 290 €	47,00%	55 500	26 085 €
Coefficient correcteur						641 000 €
			3 579 735 €			3 599 480 €

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE